

Conseil des commissaires

À une réunion extraordinaire du conseil des commissaires de la Commission scolaire de Rouyn-Noranda, tenue le 28 novembre 2017, à 19 h, à son centre administratif situé au 70, rue des Oblats Est, Rouyn-Noranda, Québec, sont présents :

M. Henri Bégin
Mme Doris Bergeron
M. Yves Dumulon
Mme Samia El Hamri
M. René Forgues

M. Jean-Pierre Frelas
M. Steve Jolicoeur
Mme Claudette Latreille
Mme Mireille Vincelette

M. Michel Labelle (commissaire-parent primaire)
M. Arthur Leclerc (commissaire-parent secondaire)
Mme Nathalie Tremblay (commissaire-parent EHDAA)

Tous commissaires formant quorum, sous la présidence de M. Daniel Camden

Assiste aussi à la réunion :

M. Stéphane Morrissette, secrétaire général par intérim

1. Ouverture de la réunion

Le président ouvre la réunion.

Il est proposé par M. Arthur Leclerc, appuyé par Mme Claudette Latreille, de faire l'ouverture de la réunion extraordinaire.

2. Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par M. Michel Labelle, appuyé par Mme Mireille Vincelette, d'adopter l'ordre du jour, ce qui est résolu à l'unanimité.

6. Décision (points nécessitant une résolution)

6.1 Recours collectif – Frais chargés aux parents

Considérant la demande d'autorisation d'intenter une action collective introduite dans le district de Chicoutimi et portant le numéro de la cour 150-06-000007-138 à l'encontre de la Commission scolaire de Rouyn-Noranda (CSRN) et 67 autres commissions scolaires relativement aux frais chargés aux parents (ci-après l'« Action collective »);

Considérant le jugement de la Cour supérieure du district de Chicoutimi en date du 6 décembre 2016 autorisant l'exercice de l'Action collective;

Considérant la signification de la Demande introductive d'instance en action collective à la CSRN le 22 juin 2017;

Considérant que conformément à la police d'assurance responsabilité dont elle bénéficie, la CSRN a avisé ses assureurs de l'Action collective;

Considérant l'acte d'intervention forcée (Appel en garantie des assureurs responsabilité) déposé à la Cour le 30 octobre dernier à l'encontre des assureurs de la CSRN dans le dossier de l'Action collective;

Conseil des commissaires

Considérant que la CSRN désire que toutes discussions de règlement avec les demandeurs dans le présent dossier soient confidentielles et conditionnelles à une entente au préalable avec ses assureurs;

CC-3159

Il est proposé par Mme Nathalie Tremblay, appuyée par Mme Claudette Latreille de mandater M. Stéphane Morrissette secrétaire général par intérim à informer les procureurs ad litem de la Commission scolaire de Rouyn-Noranda, soit le cabinet Morency société d'avocats, que la CSRN exige que toutes discussions de règlement avec les demandeurs dans le présent dossier soient conditionnelles à une entente au préalable avec ses assureurs visés par l'Appel en garantie.

6.2 Élections scolaires **Demande de report des élections scolaires 2018**

Considérant que la Loi sur les élections scolaires prévoit des élections tous les quatre ans et que les prochaines sont prévues le 4 novembre 2018;

Considérant que la Loi électorale prévoit que les élections générales provinciales auront lieu en octobre 2018;

Considérant que la proximité de la tenue des élections provinciales et scolaires à l'automne 2018 risque de nuire à la démocratie et à l'organisation de ces élections;

Considérant qu'il y a lieu de s'assurer de la mise en place de tous les moyens nécessaires pour favoriser la démocratie scolaire;

Considérant notre volonté d'arrimer les élections scolaires aux élections municipales;

CC-3160

Il est proposé par Mme Samia El Hamri, appuyée par Mme Mireille Vincelette, de demander le report des élections scolaires prévues en novembre 2018 et de transmettre la présente résolution au ministre de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur, aux députés provinciaux du territoire de la Commission scolaire de Rouyn-Noranda, au Directeur général des élections du Québec et à toutes les commissions scolaires du Québec, ce qui est résolu à l'unanimité.

12. Levée de la réunion

CC-3161

Il est proposé par M. Yves Dumulon, appuyé par Mme Samia El Hamri, de lever la réunion, ce qui est résolu à l'unanimité.

Il est 19 h 15 lorsque se termine la réunion.

Daniel Camden,
Président

Stéphane Morrissette,
Secrétaire général par intérim